

Feuillelet d'information sur Placements Culture

Le programme **Placements Culture**, lancé en 2005, est administré par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Il vise à inciter les particuliers, les sociétés privées et les fondations privées à donner plus généreusement aux organismes des domaines de la culture et des communications. Il permet au CALQ d'accorder une subvention de contrepartie à un organisme admissible qui recueille des dons et des contributions auprès de particuliers, d'entreprises ou de fondations privées pour constituer un fonds de dotation et un fonds de réserve.

Le montant de l'aide financière accordée varie en fonction des résultats de la campagne de financement menée par l'organisme et de ses revenus annuels. La subvention peut atteindre jusqu'à trois fois le résultat net de la campagne de souscription, mais ne peut excéder 250 000 \$. Il vise à assurer aux organismes de la culture et des communications, notamment ceux de petite taille, une marge de sécurité financière pour faire face à l'imprévu. À ce jour, 35 M\$ ont été alloués à ce programme incluant l'enveloppe additionnelle de 10 M\$.

Le programme s'adresse aux clientèles du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCQ), à ceux de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).